



PROCES-VERBAL N° 1

Commission Régionale Contrôle Mutations.

SAISON 2025 – 2026.

Réunion du : Mercredi 02 juillet 2025

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent (s) : MM Jean-François BERNARDI et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusée : Mme Eliane VINCIGUERRA

Assiste(nt) :

1- Bilan Saison 2024 / 2025.

Au cours de la saison 2024-2025, la Commission a traité 41 demandes pour le retrait du cachet de mutation, 10 demandes d'opposition à changement de clubs et 1 demande de licence.

Au cours de cette saison 2024-2025, la Commission s'est réunie 17 fois.

2- Composition de la Commission Régionale Contrôle Mutations Saison 2025 / 2026.

Sous réserve de l'approbation du Comité Directeur, pour la saison 2025 / 2026, la composition de la Commission Régionale Contrôle Mutations est la suivante :

Président : M. Antoine ROMBALDI

Membres : MM Jean-François GIANNETTINI et Jean-François BERNARDI.

La Commission prend acte du départ de Mme Eliane VINCIGUERRA.

3- Période changement de clubs (article 92 des R.G.).

Les joueurs peuvent changer de clubs durant deux périodes distinctes :

- 1) En période normale du 1 juin au 15 juillet 2025.
- 2) Hors période du 16 juillet 2025 au 31 janvier 2026.

4- Rappel important.

Tous joueurs demandant un changement de club avant fusion, entente ou retrait d'une équipe, est considéré comme **muté.**

5- Ouverture des licences.

L'ouverture de l'ouverture de la saisie des licences a débuté le 05 juin 2025.

Les demandes de licences :

- Renouvellement
- Nouvelle demande
- Changement de club

Doivent se faire dématérialisées.